

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 8 avril 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Michel GARCIA, Antoine TAHOCES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarda), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 avril 2019.

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet: **Contrat cadre territorial 2018 -2021 Région Occitanie/Département 66/Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes (dont la Communautés de Communes Pyrénées Catalanes)/Communauté de Communes du Roussillon-Conflent**

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la piscine intercommunale à Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président soumet (cf. pièce jointe) au conseil communautaire le projet de contrat cadre relatif à l'organisation de la mise en œuvre de partenariat entre la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales, le PNR des Pyrénées Catalanes (dont la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes) et la Communauté de communes Roussillon Conflent pour 2018-2021, et portant sur les enjeux stratégiques du territoire :

- le développement économique du territoire pour une attractivité renforcée
- le cadre de vie des habitants pour un « mieux vivre » sur le territoire
- l'engagement du territoire dans une transition écologique et énergétique

CONSIDERANT le diagnostic stratégique du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (dont le SCOT de la Communauté de communes Pyrénées catalanes) et de la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT les orientations stratégiques de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées-Orientales

CONSIDERANT la stratégie de développement partagé par le territoire de la Région Occitanie, du Département des Pyrénées-Orientales, du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (dont la Communauté de communes Pyrénées catalanes) et de la Communauté de Communes Roussillon Conflent

CONSIDERANT les dispositifs spécifiques d'intervention du Département, de la Région et la mobilisation des fonds européens dans le présent contrat,

CONSIDERANT que ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques partagés sur une première période 2018/2021

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE (23 pour, 1 abstention, 2 contre) :

- **VALIDE** le projet de contrat-cadre territorial 2018 – 2021 Région Occitanie/Département 66/Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes (dont la Communauté de Communes Pyrénées catalanes) et la Communauté de Communes Roussillon Conflent
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et pour son suivi.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 8 avril 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

